



Lancement des nouvelles unités Aquarea Génération L de Panasonic au R290

Les nouvelles unités Aquarea Génération L de Panasonic fonctionnent avec le réfrigérant R290 et sont d'une conception split liaison hydraulique.

Le réfrigérant est prévu pour rester à l'intérieur de l'unité extérieure et ne devrait pas nécessiter d'intervention. L'objectif du présent document est d'apporter des indications générales aux parties prenantes dans le cadre de l'installation des unités.



Informations clés sur le réfrigérant R290 :

- PRG = 3
- Classe (ISO 817) = A3 « Haute inflammabilité »
- LII = 0,038 kg/m³
- Propriétés et apparence :
 - Incolore
 - Inodore
 - Sous forme de vapeur à pression atmosphérique normale
 - Plus dense que l'air

Compétences :

Toutes les parties prenantes concernées par la procédure d'installation doivent disposer des compétences nécessaires pour les tâches à effectuer.

Cela inclut notamment :



Connaissance et conformité aux réglementations et normes locales et nationales (p. ex. : EN 378)



Compréhension des risques et dangers associés (p. ex. : l'inflammabilité)



Capacité à créer un environnement de travail sécurisé



Capacité à déployer des pratiques de travail sûres

Modèle	R290 (kg)
WH-WDG05LE5	0,96
WH-WDG07LE5	0,96
WH-WDG09LE5	1,0



Important

- Il est de la responsabilité de l'installateur/technicien de maintenance de respecter les réglementations locales et nationales.
- Les travaux ne doivent être effectués que conformément aux recommandations du fabricant. Pour la gamme Aquarea, veuillez vous reporter aux guides d'installation et d'entretien.

Stockage et transport :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Ce règlement établit les règles nécessaires pour garantir la sécurité du transport de marchandises. Les marchandises dangereuses sont classées selon leur type et possèdent un « numéro UN » attribué par l'expéditeur. Des restrictions et des mesures de contrôle peuvent alors être appliquées.

Pour les unités Aquarea Génération L, le numéro UN 3358 et la catégorie de transport 2 sont applicables. Il s'agit du même numéro UN et de la même catégorie de transport que pour les systèmes de Panasonic au R32. Les mesures de contrôle pour le transport par route demeurent donc inchangées.

Si la charge totale du véhicule reste inférieure à « 1 000 points », les systèmes restent en dessous du seuil de l'ADR. Par conséquent, les exigences minimales de sécurité s'appliqueraient :

- Formation générale du conducteur (ADR 1.3.2) : une copie doit être conservée (ADR 1.3.3)
- Possession d'un extincteur à poudre sèche de 2 kg ou équivalent (ADR 8.1.4.2)
- Arrimage approprié des marchandises dangereuses (ADR 7.5.7)

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la dernière édition de l'ADR.

Le stockage est soumis à l'évaluation de chaque service local d'incendie local et doit être vérifié individuellement. Bien qu'il soit prévu que les mesures de stockage restent inchangées ; il s'agit des mêmes mesures de stockage pour les systèmes au R290 que pour les systèmes au R32.

Vêtements, équipements et outils de protection :

Les exigences en matière de vêtements de protection sont les mêmes que pour les systèmes existants au R32.

Exigences générales en matière de vêtements de protection individuelle :

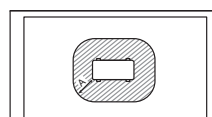
- Vêtements de travail appropriés (vêtements et chaussures de protection)
- Lunettes ou masque de protection
- Gants de protection

Zone de protection :

Cette unité extérieure contient du réfrigérant R290 (groupe de sécurité A3 selon la norme ISO 817 – Haute inflammabilité). Ce réfrigérant affiche une densité plus élevée que l'air. En cas de fuite, le réfrigérant peut s'accumuler au niveau du sol. Le réfrigérant ne doit pas être collecté d'une manière potentiellement dangereuse et qui présenterait un risque d'explosion ou de suffocation.

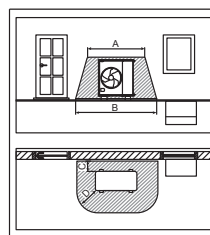
Pour garantir une installation de l'unité extérieure en toute sécurité, les zones de dégagement et instructions suivantes doivent être respectées :

1) Zone de protection pour installation au sol (ou installation sur toiture plate) dans les espaces ouverts



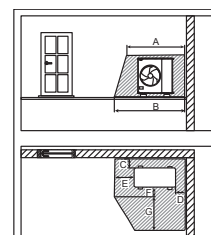
A 1 000 mm

2) Zone de protection pour installation au sol face à un mur



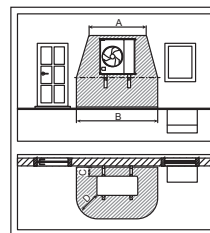
A 2 000 mm
B 3 000 mm
C 300 mm
D 1 000 mm

3) Zone de protection pour installation au sol dans un angle



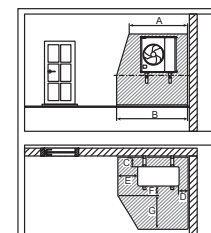
A 2 000 mm
B 2 500 mm
C 300 mm
D 500 mm
E 1 000 mm
F 500 mm
G 1 800 mm

4) Zone de protection pour installation murale face à un mur



A 2 000 mm
B 3 000 mm
C 300 mm
D 1 000 mm

5) Zone de protection pour installation murale dans un angle



A 2 000 mm
B 2 500 mm
C 300 mm
D 500 mm
E 1 000 mm
F 500 mm
G 1 800 mm

La zone de protection sous le produit s'étend jusqu'au sol.

Exigences relatives à la zone de protection :

1. Aucune source d'inflammation

Flammes nues, systèmes électriques, prises de courant, lampes, interrupteurs électriques et objets avec des températures de surface élevées (>360°C).

2. Aucune ouverture de bâtiment

Portes, fenêtres, puits de lumière, entrées de cave, ouvertures de système de ventilation.

3. Aucun puits de drainage et aucune évacuation des eaux usées

En cas de fuite de réfrigérant, il est essentiel que le réfrigérant ne pénètre pas dans ces endroits.

Dans la zone de protection, il est interdit d'effectuer des modifications structurelles ultérieures qui enfreignent les règles énoncées.

Panasonic

heating & cooling solutions

Panasonic France
Panasonic solutions chauffage et refroidissement
1 à 7 rue du 19 mars 1962, 92238 Gennevilliers Cedex

Découvrez comment Panasonic prend soin de vous
en visitant le site www.aircon.panasonic.fr

